

 <p>PRO FORMATION GROUPE HIOLLE INDUSTRIES</p>	<h1>TITRE PROFESSIONNEL</h1>	PF 214-002
54, rue Ernest MACAREZ 59300 VALENCIENNES www .pro-formation.fr	<h2>OUVRIER PAYSAGISTE</h2>	Version du 06/08/2024

OBJECTIFS

L'ouvrier du paysage, tout en aillant un comportement Ecoresponsable, aménage et entretien des espaces verts pour améliorer le cadre de vie (*parcs, jardins, sols sportifs*), pour cela, il doit:

- ✓ Acquérir des comportements adéquats de l'ouvrier du paysage et la capacité de travailler en équipe ou seul,
- ✓ Se familiariser aux techniques et à la culture des métiers du paysage, au respect des règles de sécurités (*port des EPI adaptés*),
- ✓ Sur la base de plans, de schémas ou de croquis, réaliser des petits travaux de maçonnerie paysagés,
- ✓ Sous la responsabilité de son hiérarchique, connaitre et appliquer la réglementation en vigueur sur les produits phytopharmaceutiques (*Titulaire du certiphyto*),
- ✓ Utiliser fréquemment les outillages mécaniques autorisés spécifiques inhérent au métier (*Tronçonneuses, débroussailleuse, tondeuses, taille haie etc.*)
- ✓ Utiliser fréquemment des engins des chantiers de catégorie A selon la R482® (*janvier 2020*).
- ✓ Utilise fréquemment les Nacelles multidirectionnelles de la catégorie B selon la R486®.
- ✓ Savoir protéger les végétaux des bio-agresseurs (*Champignons, insectes, animaux nuisibles*).
- ✓ Etre capable de réaliser des travaux en hauteur et d'utiliser des échafaudages fixes et roulants
- ✓ Etre en possession d'une attestation de compétences AIPR « opérateur » et d'une habilitation électrique B0/H0v selon la NF C18-510.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs ayant plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts

PUBLIC ET PRE REQUIS

- ✓ Toute personne de plus de 16 ans appelée à devenir ouvrier paysagiste.
- ✓ Pas de contre-indication médicale liée à la pratique du métier d'ouvrier du paysage.
- ✓ Avoir une réelle motivation pour le domaine du paysage et du travail en extérieur.

EFFECTIFS

Groupe de 8 à 12 personnes

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ✓ Salles de formation équipées de vidéoprojecteur et grand écran tactile
- ✓ Plusieurs hectares d'espaces verts pour la pratique d'entretien et d'aménagement
- ✓ Tout le matériel nécessaire à l'entretien et l'aménagement (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, taille-haie etc...)

DUREE

455 Heures

ACCESSIBILITÉ

Locaux et formations adaptés à recevoir des personnes en situation de certains handicaps (nous contacter pour plus de précision)

VALIDATION

- ✓ Validation des trois CCP du titre professionnel ouvrier paysagiste
- ✓ CACES® R482 Engins de chantier catégorie A
- ✓ AIPR de niveau opérateur
- ✓ CACES® R486 PEMP catégorie B
- ✓ Attestation de fin de formation travail en hauteur/port du harnais
- ✓ Préparation à l'habilitation électrique « Exécutant B0 - H0 » selon la norme NFC 18-510

PROGRAMME

CCP 1 - ENTREtenir UN ESPACE PAYSAGER (137h)

1.1. Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire.

- 1.1.1. Identifier des végétaux par leur nom botanique et leur nom français.
- 1.1.2. Identifier des maladies, des parasites et adventices, par leur nom Français.

1.2. Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse :

- 1.2.1. Vérifier l'état et le fonctionnement de la tondeuse, de la débroussailleuse et du scarificateur,
- 1.2.2. Utiliser la tondeuse, la débroussailleuse et le scarificateur, dans le respect des règles d'utilisation et avec les E.P.I adaptés,
- 1.2.3. Respecter les hauteurs de tonte selon les saisons et selon son type d'utilisation (sportif, ornemental etc.),
- 1.2.4. Respecter le grammage des semis et les techniques de semis,
- 1.2.5. Maîtriser les projections lors du débroussaillage,
- 1.2.6. Respecter l'intégrité des ouvrages, les équipements et végétaux environnant lors de travaux de tonte et de débroussaillage,
- 1.2.7. Evacuer les déchets selon leur classe.

1.3 Tailler des arbres et des arbustes

- 1.3.1 Vérifier l'état et le fonctionnement de la tronçonneuse de l'élagueuse sur perche et du taille-haies,
- 1.3.2 Utiliser les outils selon les règles de sécurité (*Taille-Haies, tronçonneuse etc.*),
- 1.3.3 Prendre en compte les caractéristiques des végétaux,
- 1.3.4 Rendre conforme à la taille et aux caractéristiques l'aspect du végétal,
- 1.3.5 Rendre les coupes propres (*sans éclatement ou déchirure du végétal*),
- 1.3.6 Nettoyer le chantier et ses abords, trier les déchets et les évacuer selon leur classe.

1.4 Abattre et débiter un arbre de petite dimension ($h < 15m$),

- 1.4.1 Vérifier l'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche, de la tronçonneuse, du taille-haie et du broyeur à végétaux,
- 1.4.2 Utiliser L'élagueuse sur perche, la tronçonneuse, le taille-haie et le broyeur à végétaux dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
- 1.4.3 Prendre en compte les caractéristiques du végétal. L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal
- 1.4.4 Réaliser des coupes propres (*pas d'éclatement ni de déchirure*).
- 1.4.5 Le nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacués les déchets suivant leurs classes.

1.5. Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux.

- 1.5.1 Vérifier l'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur,
- 1.5.2 Utiliser La motobineuse et le motoculteur dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
- 1.5.3 Respecter La structure du sol après intervention, conformément aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.
- 1.5.4 Réaliser des découpes nettes de bordures, de gazon et de massifs.
- 1.5.5 Réaliser l'épandage de l'engrais de façon régulière et respecter les doses prescrites.
- 1.5.6 Réaliser des apports d'amendement et d'eau adaptés au sol et au végétal.
- 1.5.7 Vérifier l'épaisseur et l'état du paillage,
- 1.5.8 Eliminer les adventices,
- 1.5.9 Nettoyer le chantier et de ses abords, trier et évacuer les déchets suivant leurs classes.

1.6. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.

- 1.6.1 Respecter la réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit.
- 1.6.2 Porter les EPI adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.
- 1.6.3 Vérifier que le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application soit adaptés au bio agresseur visé.
- 1.6.4 Respecter les bonnes pratiques phytopharmaceutiques en préservant la santé et l'environnement,
- 1.6.5 Connaitre les méthodes alternatives au traitement chimique,
- 1.6.6 Nettoyer le chantier et ses abords, Trier et évacuer les déchets suivant leurs classes et la réglementation en vigueur.

1.7 Evaluation en cours de formation

- 1.7.1 Les séquences de 1.1 à 1.6 du CCP, feront l'objet d'évaluations théoriques sous forme de QCM et pratiques sous forme de mise en situation, le tout instruit dans le livret de suivi de l'apprenant.

CCP 2 - VEGETALISER UN ESPACE PAYSAGER (86h)

2.1 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire :

- 2.1.1 Identifier les végétaux par leur nom botanique (*genre, espèce et cultivar ou variété*) et leur nom français.
- 2.1.2 Identifier les maladies, les parasites, ou les adventices par leur nom français.

2.2 Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

- 2.2.1 Respecter la réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette.
- 2.2.2 Porter les EPI portés adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.
- 2.2.3 Vérifier que le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application est adapté au bio-agresseur visé.
- 2.2.4 Respecter les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement.
- 2.2.5 Connaître les méthodes alternatives au traitement chimique.
- 2.2.6 Nettoyer le chantier et de ses abords, les déchets et évacués suivant leurs classes et la réglementation en vigueur

2.3 Planter des arbres et des arbustes

- 2.3.1 S'assurer que le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.
- 2.3.2 S'assurer que l'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.
- 2.3.3 Adapter les apports d'amendement et d'engrais au sol, au végétal et à leurs besoins.
- 2.3.4 Réaliser la préparation du végétal avant plantation.
- 2.3.5 Positionner les végétaux correctement (*respect du collet, verticalité, tuteurage*).
- 2.3.6 S'assurer que la cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.
- 2.3.7 Réaliser correctement le plombage de la plantation.
- 2.3.8 Fixer et tendre correctement la toile de paillage.
- 2.3.9 S'assurer que l'épaisseur du paillage est régulière.
- 2.3.10 Nettoyer le chantier et ses abords, Trier et évacuer les déchets suivant leurs classes.

2.4 Réaliser un massif ornemental

- 2.4.1 Vérifier l'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur,
- 2.4.2 Utiliser la motobineuse et le motoculteur dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
- 2.4.3 S'assurer que la structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.
- 2.4.4 S'assurer de la conformité de l'implantation des végétaux par rapport aux plans et aux consignes.
- 2.4.5 Fixer et tendre correctement la toile de paillage.
- 2.4.6 S'assurer que l'épaisseur du paillage est régulière.
- 2.4.7 Vérifier que les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.
- 2.4.8 S'assurer que l'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.
- 2.4.9 Nettoyer le chantier et ses abords, Trier et évacuer les déchets suivant leurs classes.

2.5 Evaluation en cours de formation :

- 2.5.1 Les séquences de 2.1 à 2.4 du CCP, feront l'objet d'évaluations théoriques sous forme de QCM et pratiques sous forme de mise en situation, le tout instruit dans le livret de suivi de l'apprenant.

CCP 3 - POSER ET ENTRETENIR DES CIRCULATIONS, TERRASSES ET EQUIPEMENTS DANS UN ESPACE PAYSAGER (141h)

3.1 Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

- 3.1.1 Respecter la réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit.
- 3.1.2 Porter les EPI adaptés à la toxicité du produit phytopharmaceutique appliqué.
- 3.1.3 Adapter le type de traitement, son mode d'action et son mode d'application au bio-agresseur visé.
- 3.1.4 Respecter les bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et l'environnement.
- 3.1.5 Connaître les méthodes alternatives au traitement chimique.
- 3.1.6 Nettoyer le chantier et ses abords, Trier et évacuer les déchets suivant leurs classes.

3.2 Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager.

- 3.2.1 Vérifier l'état et le fonctionnement de la bétonnière.
- 3.2.2 Vérifier la conformité de l'implantation par rapport aux plans et aux consignes.
- 3.2.3 S'assurer de la conformité de la fondation et le scellement par rapport aux consignes.
- 3.2.4 Réaliser correctement les joints des bordures et s'assurer de leurs esthétiques.
- 3.2.5 S'assurer que le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.
- 3.2.6 Nettoyer le chantier et ses abords, Trier et évacuer les déchets suivant leurs classes.

3.3 Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager.

- 3.3.1 Vérifier la conformité de l'implantation et le calepinage par rapport aux plans et aux consignes.
- 3.3.2 Respecter l'épaisseur des différentes couches de granulats.
- 3.3.3 Respecter la planéité et les alignements,
- 3.3.4 Positionner les éléments du pas japonais régulièrement et au même niveau que le sol.
- 3.3.5 Réaliser le solin d'épaulement correctement.
- 3.3.6 S'assurer que les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques.
- 3.3.7 Damer correctement les sous-couches et la couche de finition.
- 3.3.8 S'assurer que le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.
- 3.3.9 Nettoyer le chantier et ses abords, Trier et évacuer les déchets suivant leurs classes.

3.4 Poser et entretenir un réseau d'arrosage.

- 3.4.1 Identifier les accessoires du système d'arrosage et leurs fonctions connues.
- 3.4.2 Savoir régler les accessoires du système d'arrosage.
- 3.4.3 Savoir réaliser les opérations d'hivernage et de remise en service.

3.5 Evaluation en cours de formation :

- 3.5.1 Les séquences de 2.1 à 2.4 du CCP, feront l'objet d'évaluations théoriques sous forme de QCM et pratiques sous forme de mise en situation, le tout instruit dans le livret de suivi de l'apprenant.

4. CACES® R482m Engins de chantier CAT A (Programme en Annexe).

5. CACES® R486 PEMP CAT B (Programme en Annexe).

6. Travail en hauteur et port du harnais (Programme en Annexe).

7. AIPR Opérateur (Programme en Annexe).

8. Préparation à l'habilitation électrique B0 – H0v selon la NF C18-510 (Programme en Annexe)

9. Examen du titre professionnel Ouvrier paysagiste

SEQUENCES PEDAGOGIQUES

1. CCP - ENTREtenir UN ESPACE PAYSAGER 1.1. Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire. 1.2. Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse : 1.3. Tailler des arbres et des arbustes 1.4. Abattre et débiter un arbre de petite dimension, 1.5. Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux. 1.6. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices. 1.7. Evaluation en cours de formation	137H
2. CCP - VEGETALISER UN ESPACE PAYSAGER 2.1 Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire. 2.2 Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices 2.3 Planter des arbres et des arbustes. 2.4 Réaliser un massif. 2.5 Evaluation en cours de formation.	86H
3. CCP - POSER ET ENTREtenir DES CIRCULATIONS, TERRASSES ET EQUIPEMENTS DANS UN ESPACE PAYSAGER. 3.1 Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices 3.2 Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager. 3.3 Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager. 3.4 Poser et entretenir un réseau d'arrosage. 3.5 Evaluation en cours de formation	141H
4. CACES® R482m Engins de chantier CAT A	28H
5. CACES® R486 PEMP Cat B	28H
6. Travail en hauteur et port du harnais	7h
7. AIPR Opérateur	7h
8. Préparation à l'habilitation électrique B0 – H0v selon la NF C18-510.	7h
9. Examen du titre professionnel	14h* <small>*durée par candidat.</small>
Durée totale en centre de formation	455 Heures

TARIF

Nous consulter, par mail (contact@pro-formation.fr) ou par téléphone ([03.27.41.92.92](tel:03.27.41.92.92)).